

A l'abordage des revues scientifiques

Les signataires de l'appel de Budapest vont mettre les articles en accès libre.

Le dernier, des milliers de chercheurs avaient lancé une pétition pour demander aux revues scientifiques de mettre en libre accès les articles dans un «délai raisonnable» après publication (*Libération* du 14 et 15 avril 2001). Et posaient un ultimatum au 1^{er} janvier de cette année. «*Il ne s'est rien passé*», constate Stevan Harnad, professeur de sciences cognitives à l'université de Southampton (Grande-Bretagne) et fer de lance de «l'initiative pour l'accès libre de Budapest» qui entre en vigueur aujourd'hui (1). «*Nous avons donc décidé d'agir. C'est subversif, mais il n'y a pas d'autre solution.*» Il s'agit, ni plus ni moins, de placer dans le domaine public les articles publiés dans les revues scientifiques, sans leur autorisation.

Le monde de l'édition scientifique abrite des dizaines de milliers de revues. Vingt mille d'entre elles s'appuient sur un comité de lecture: elles imposent une révision des articles par des scientifiques avant publication, un gage de qualité respecté dans le monde entier. Ces revues sont diffusées en ligne ou imprimées en contrepartie d'abonnements coûteux, dont certains atteignent les 15000 euros par an. Pire, des revues font payer les auteurs dont les laboratoires déboursent parfois 1500 euros pour un article. «*Même une université riche comme celle de*

Harvard ne peut s'offrir qu'une petite partie de la littérature scientifique, s'insurge Harnad. L'édition scientifique est une exception dans le domaine de l'écrit puisque les auteurs ne sont jamais rétribués pour leurs textes.» Les revues en profitent pour dégager des profits parfois considérables.

Fondations. Cette fois, la coupe est pleine et les chercheurs exigent que leurs travaux soient accessibles à tous. Pour parvenir à leurs fins, les auteurs de l'initiative de Budapest proposent deux pistes. La première passe par la création de nouvelles revues scientifiques à comité de lecture, accessibles exclusivement en ligne. «*Elles*

seront financées dans un premier temps par des fondations, annonce Stevan Harnad. Une des fondations du financier George Soros a offert un premier financement de 3 millions de dollars (3,3 millions d'euros). Et d'autres suivront. A terme, les articles seront financés par des cotisations des institutions scientifiques.» Un système de répartition permettra aux laboratoires pauvres de publier leurs travaux.

«Inattaquable». Comme il semble difficile de créer rapidement des centaines ou des milliers de revues, les signataires du texte misent sur une seconde méthode, plus radicale et qui menace directement le monopole des revues scientifiques. «*Nous avons beaucoup travaillé sur le plan juridique et*

nous avons trouvé une solution inattaquable», avertit Stevan Harnad. Rien n'empêche en effet un chercheur de publier sur l'Internet le

manuscrit initial, dont il est seul propriétaire, ainsi qu'un fichier de correction séparé. Les revues n'ont de droits que sur le manuscrit définitif qu'elles publient. «*C'est moins pratique à lire qu'un article unique, mais aujourd'hui près de 100 % de la littérature scientifique n'est pas accessible*», commente Stevan Harnad. Son université diffuse librement le logiciel qui permettra la mise sur pied d'une gigantesque bibliothèque scientifique sur l'Internet.

Avant même que le texte ne soit public, près de trois cents chercheurs et une trentaine d'institutions (universités, bibliothèques, etc.) ont signé l'appel. Les revues pourraient, en cas de succès de l'initiative, se retrouver dans une position délicate. Il sera difficile de porter l'affaire sur le terrain juridique. «*Comment pourront-elles lutter alors que leur objet est de diffuser la connaissance?*», augure Stevan Harnad, qui précise qu'aucun procès n'a jamais été tenté en dépit de l'existence d'archives publiques comme celles de Los Alamos (2). Le modèle économique des revues pourrait donc en sortir profondément remanié. «*C'est là tout notre objectif. La libre diffusion du savoir*», conclut le cognicien ●

DENIS DELBECQ

(1) www.soros.org/dev/manifesto
(2) fr.arxiv.org